

Charte éthique

Les adhérents de l'association Ayurvéda en France, dans la catégorie professionnelle, s'engagent à suivre les principes énoncés ci dessous :

Authenticité de l'Ayurvéda

L'association Ayurvéda en France regroupe des praticiens qui proposent de l'Ayurvéda authentique en accord avec les textes fondateurs de cette science (la liste de ces textes est disponible sur le site de l'AEF).
Nous sommes des professionnels spécialisés dans l'Ayurvéda et de ce fait nous évitons de faire des amalgames avec d'autres thérapies.

Formation et agrément des praticiens

Pour être inscrit à titre professionnel, il faut avoir suivi une formation certifiante suffisante dans une école ou auprès d'un maître reconnu comme respectant les standards de l'enseignement de l'Ayurvéda.

Nous gardons active et vivante notre pratique professionnelle par une formation constante.

Engagement des praticiens et respect du cadre de la pratique

Nous nous engageons :

- à ne pas utiliser l'Ayurvéda à d'autres fins que celui de promouvoir le bien être de la personne que nous recevons et à éviter tout ce qui peut lui nuire
- à respecter la tradition que nous véhiculons et représentons, ainsi qu'à utiliser une terminologie conforme aux standards de l'Ayurvéda
- à bien préciser ce qui est du cadre de l'Ayurvéda et ce qui ne l'est pas
- à respecter l'intégrité physique et morale, la pudeur ainsi que l'intimité de la personne
- à respecter les normes d'hygiène
- à respecter le secret professionnel vis-à-vis de tout ce qui nous est confié lors de notre pratique
- à exposer clairement la nature et la modalité des services proposés sans fausse représentation, ni publicité mensongère ou abusive, de façon à ne pas induire en erreur.

Le praticien doit évaluer la limite de ses compétences, et renvoyer la personne qu'il reçoit, le cas échéant, vers un praticien qu'il juge plus compétent ou vers un autre spécialiste. Il s'abstient de poser un diagnostic d'ordre médical.

Il se garde d'exercer dans des lieux ou conditions pouvant compromettre la qualité et la dignité de son activité.

L'association AEF ne peut être jugée responsable des actes, des propos et du comportement de chacun de ses membres.

Chaque praticien doit se mettre en règle par rapport aux lois Françaises et Européennes et assumer ses propres responsabilités.

Si un praticien ne respecte pas les clauses énoncées ci-dessus, il pourra être exclu de l'association Ayurvéda en France.

Lu et approuvé à

, le

Le praticien

L'association Ayurvéda en France